

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.864
1er février 2001

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 1er février 2001, à 10 h 35

Président : M. Christopher Westdal (Canada)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 864ème séance plénière de la Conférence du désarmement. D'emblée, je veux, au nom de la Conférence tout entière, accueillir chaleureusement le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Igor Ivanov, qui prendra sous peu la parole à la présente séance. Je sais que tous se joignent à moi pour saluer cette preuve de l'importance accordée par le Ministre Ivanov et son Gouvernement à notre instance et de leur attachement constant à la cause du désarmement multilatéral.

Je veux aussi accueillir cordialement l'Ambassadeur Horacio Emilio Solari, qui vient de prendre ses fonctions de Représentant permanent de l'Argentine. Je me réjouis à la perspective de collaborer avec lui et vous tous à la réalisation progressive de nos objectifs communs. L'Ambassadeur Solari sera le deuxième orateur à la présente séance plénière.

Sont également inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Bulgarie et de la République de Corée.

Comme chacun le sait, il s'est produit la semaine dernière dans l'État indien du Gujérat un séisme tragique qui a infligé de très lourdes souffrances et pertes en vies humaines et de très gros dommages. Je tiens à exprimer la sympathie et les sincères condoléances de la Conférence aux survivants, au Gouvernement et au peuple indiens, de même qu'à ceux du Pakistan voisin, lui aussi frappé durement par ce tremblement de terre.

J'ai maintenant l'honneur d'inviter le Ministre russe des affaires étrangères, S. E. M. Igor Ivanov, à prendre la parole.

M. IVANOV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : L'ère de la mondialisation fait irruption dans notre vie en nous obligeant à modifier nos modes de vie traditionnels et à faire face à des problèmes toujours plus complexes. La communauté internationale ne pourra juguler ces problèmes qu'à la condition d'agir solidairement et rationnellement, en tirant parti des réalisations scientifiques et techniques actuelles et de tout le potentiel économique et intellectuel du monde, dans l'intérêt de tous les États de la planète.

Aucun État, fût-il le plus puissant sur les plans économique et militaire, ne saurait à lui seul trouver réponse aux difficiles questions qui viendront au XXI^e siècle menacer réellement la sécurité internationale. Toutes tentatives de créer des îlots de bien-être et de stabilité isolés du monde moderne sont illusoires et, à notre sens, vouées à l'échec.

Le domaine du désarmement en offre un exemple éclatant, car il s'y manifeste très clairement tous les avantages et les inconvénients de la mondialisation. En effet, c'est précisément la menace d'un affrontement nucléaire à l'échelle mondiale qui a révolutionné notre conception des fondements sur lesquels chaque État devrait asseoir sa sécurité et qui a ouvert la voie à des négociations laborieuses sur le désarmement.

D'emblée, la diplomatie multilatérale et, au premier chef, l'Organisation des Nations Unies ont joué dans ce processus un rôle prépondérant. Il est donc tout à fait normal qu'aujourd'hui encore, alors que nous cherchons des réponses sûres et concertées aux difficiles questions qui se posent à nous, nous nous adressions à des institutions et des mécanismes qui ont fait leurs

preuves. À cet égard, la Conférence du désarmement et tout le "processus de Genève" sont pour nous une source d'enseignements unique. C'est à Genève, à la Conférence du désarmement, qu'ont été élaborées des conventions multilatérales interdisant des catégories entières d'armes de destruction massive. C'est encore à Genève que sont intervenus des accords bilatéraux de la première importance qui ont permis à la Fédération de Russie et aux États-Unis d'Amérique de mettre en route des réductions radicales des armements stratégiques offensifs.

Nous sommes fermement convaincus que, même aujourd'hui, les possibilités offertes par la Conférence du désarmement sont loin d'avoir été épuisées. Bien au contraire, l'ère de la mondialisation nous impose d'adopter d'urgence une démarche complexe et multilatérale à l'égard de l'ensemble des problèmes posés par le désarmement. Cela signifie que la quête des solutions à leur apporter ne peut pas et ne doit pas être l'apanage d'un petit nombre de puissances nucléaires ou d'États qui disposent des capacités militaires les plus importantes. Dans le monde d'aujourd'hui, toute course aux armements, où qu'elle surgisse, compromettrait inévitablement les intérêts de tous les États et influencerait nécessairement sur le climat international.

De ce fait, le processus de désarmement, tout comme la sécurité du monde, devient mondial et indivisible. Le Sommet du Millénaire tenu dans le cadre de l'ONU est venu confirmer concrètement encore une fois cela. Pour que le processus de désarmement puisse évoluer normalement, chaque État doit avoir la ferme conviction que sa propre sécurité est étroitement liée à celle de la communauté internationale tout entière et peut être assurée par des arrangements politiques et des instruments juridiques internationaux. En d'autres termes, le maintien collectif de la sécurité stratégique mondiale constitue un préalable indispensable à un progrès constant dans la voie du désarmement. Je parle bien d'un maintien collectif de la stabilité stratégique dans le monde au sens le plus large, c'est-à-dire sous tous ses aspects, politiques, militaires, économiques, humanitaires, écologiques et autres. À notre sens, c'est là le seul biais par lequel un ordre mondial sûr et démocratique puisse être instauré qui satisfasse aux exigences de notre époque.

Bref, l'époque elle-même veut que nous relançons les travaux de notre Conférence afin de procéder à une étude approfondie de la stabilité stratégique sous ses aspects militaires et politiques et du point de vue du désarmement. Cela dit, la destinée de toute instance et l'efficacité des décisions prises dans son cadre dépendent de la volonté des États qui en sont membres ainsi que de leur capacité de chercher et de trouver des solutions.

La Fédération de Russie, pour sa part, est non seulement disposée à cela, mais prend aussi des mesures concrètes axées sur le renforcement de la sécurité mondiale et régionale sous tous ses aspects.

En l'an 2000, le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, a approuvé de nouveaux plans en matière de sécurité nationale et de politique extérieure, dans lesquels il est souligné que notre pays s'acquittera rigoureusement des obligations qu'il a contractées en vertu des traités et accords en vigueur en matière de limitation et de réduction des armements. La Russie continuera à prendre une part active à l'élaboration et à la conclusion des accords qui s'imposeront pour assurer une stabilité stratégique universelle.

Cela consistera au premier chef en de nouvelles mesures de réduction des risques nucléaires. La Russie, qui est pleinement consciente de ses responsabilités en la matière, a ratifié au printemps 2000 le Traité START II, en vertu duquel les arsenaux stratégiques de notre pays et des États-Unis seront réduits de plus de la moitié.

La Russie est disposée à engager immédiatement des négociations avec les États-Unis en vue de l'élaboration d'un troisième accord START. La Fédération de Russie propose de procéder dans le cadre de ce nouvel accord à des réductions encore plus radicales des ogives stratégiques que cela n'a été convenu précédemment, c'est-à-dire de ramener ces ogives à 1 500 unités plutôt qu'à 2 000 et 2 500 unités, de part et d'autre.

Toutefois, cela n'est pas notre dernier mot, comme l'a affirmé le Président Poutine. Nous sommes disposés à envisager par la suite des réductions encore plus importantes. Un accord sur des réductions supplémentaires de cette nature répondrait aux aspirations des peuples du monde. Il serait conforme aux décisions prises l'an dernier à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Un autre exemple concret en est la ratification, par la Fédération de Russie, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous comptons que les autres États dont dépend l'entrée en vigueur du Traité nous suivront sur ce terrain, afin que cet instrument de la plus haute importance puisse venir compléter l'ensemble des instruments déjà en vigueur.

Telle est l'ampleur des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire qui pourraient effectivement - je dis bien, effectivement - être traduites dans les faits dans un avenir très proche, ce qui donnerait une formidable impulsion à tout le processus de désarmement dans le monde et en élargirait la portée. Bien entendu, ce processus doit être fondé sur le principe d'une sécurité égale. Il importerait que les autres puissances nucléaires y prennent part sur une base multilatérale.

Il est encore un autre enjeu. Il ne sera possible d'enregistrer des progrès aussi importants qu'à la condition de maintenir et de renforcer le Traité de 1972 concernant la limitation des systèmes de missiles antimissile, qui, à notre sens, demeure aujourd'hui encore l'une des pierres angulaires de l'édifice actuel d'instruments de limitation des armements et de désarmement.

Il me paraît superflu de reprendre ici les arguments avancés par la Fédération de Russie en faveur de cet instrument qui revêt une importance fondamentale pour la stabilité stratégique, car il s'agit là de conceptions que partage la majorité écrasante des États du monde, ainsi que l'ont montré les résultats du vote pris aux dernières sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les résolutions appuyant le Traité ABM de 1972.

Il nous paraît indispensable de renouer au plus vite un dialogue actif et efficace sur ces questions avec le nouveau gouvernement des États-Unis. À cet égard, nous partons de cette simple vérité prononcée autrefois par Sénèque : le remède est parfois pire que le mal. Plutôt qu'un système national de défense antimissile, nous proposons tout un ensemble de mesures constructives d'ordre politique et diplomatique. Ces mesures ont pour but de dissiper toutes inquiétudes que susciteraient non seulement aux États-Unis mais dans d'autres pays les prétendues nouvelles menaces présentées par les missiles, tout en préservant le Traité ABM.

Parmi ces mesures, il y a lieu de citer l'établissement à Moscou, par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, d'un centre d'échanges de données sur les lancements de missiles, ainsi que l'initiative en faveur de la mise en place d'un système mondial de vérification de la non-prolifération des missiles et des technologies y relatives. Enfin, nous ne pouvons que recommander à tous les États de participer à cette large coopération internationale en matière de défense contre les missiles tactiques, dont les bases ont été jetées par une série d'accords intervenus entre Moscou et Washington au cours de la période allant de 1997 à l'an 2000.

La Russie considère que l'établissement de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde et le non-déploiement d'armes nucléaires hors des territoires nationaux contribuent largement à un renforcement de la stabilité stratégique. À cet égard, je tiens à rappeler que toutes les armes nucléaires qui, après l'effondrement de l'Union soviétique, se trouvaient hors des frontières de la Russie ont été ramenées sur le sol russe. La cause de la non-prolifération ne triomphera que si toutes les armes nucléaires demeurent sur le territoire des États auxquels elles appartiennent.

La Russie propose en outre d'élaborer et de réaliser, sous l'égide de l'AIEA, un projet international moyennant lequel il serait possible d'écarter toute possibilité d'employer dans le cycle du combustible civil les matières fissiles de qualité militaire que sont au premier chef l'uranium enrichi et le plutonium pur.

C'est de propos délibéré que je me suis arrêté si longuement sur les questions relatives au renforcement de la stabilité stratégique, car de cette question dépend, à terme, le règlement des problèmes que pose l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, la Fédération de Russie est disposée à déployer avec vous et de concert avec les autres États membres de la Conférence des efforts actifs en vue d'avancer dans la voie du désarmement nucléaire, comme l'exigent les obligations qu'elle a contractées en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Notre premier souci en la matière est de faire en sorte que les mesures adoptées conjointement ici soient réalistes, équilibrées et concrètes. Dans cet esprit, nous sommes favorables à l'idée de créer un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement qui serait chargé d'étudier les possibilités qui s'offrent en procédant à un large débat sur les problèmes que soulève le désarmement nucléaire.

Le moment est venu de rétablir à la Conférence le Comité spécial chargé d'élaborer un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement, d'autant plus que les États membres sont convenus d'un mandat pour cet organe en 1995, déjà.

Il importerait, pour renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire, de poursuivre à la Conférence les travaux sur un accord visant les garanties de sécurité "négatives" à donner aux États non dotés d'armes nucléaires.

La perspective d'une course aux armements dans l'espace inquiète tout particulièrement aujourd'hui un grand nombre d'États représentés à la Conférence. C'est précisément la raison pour laquelle nous nous sommes prononcés à la dernière session de l'Assemblée générale

des Nations Unies, de concert avec la majorité écrasante des États, pour l'ouverture immédiate, dans notre instance de Genève, de négociations de fond sur les questions relatives à l'espace.

C'est dans cet esprit que le Président Poutine a proposé de tenir à Moscou au printemps de 2001, sous les auspices de l'ONU, une conférence internationale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il est temps de mettre en place à cet égard, sous la forme d'un instrument juridique international, un solide "filet de sécurité". Les efforts et les ressources de nos institutions spatiales doivent être axés sur une coopération pacifique et notamment commerciale.

En réglant ces questions fondamentales par nos efforts conjugués, nous créerions des conditions favorables à des progrès dans d'autres voies très importantes du désarmement, que sont notamment le renforcement des divers régimes de non-prolifération et de réglementation des exportations, la lutte contre la dissémination incontrôlée d'armes légères et de petit calibre et l'interdiction progressive des mines terrestres les plus dévastatrices.

En conclusion, je tiens à souligner encore une fois que la Fédération de Russie accorde une grande valeur au rôle que joue la Conférence du désarmement dans l'instauration d'un ordre mondial nouveau qui soit stable et sûr et continuera à déployer des efforts soutenus pour renforcer l'autorité dont jouit la Conférence sur le plan international et rendre ses travaux plus efficaces.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre russe des affaires étrangères pour sa déclaration importante et encourageante. Étant donné qu'il doit maintenant nous quitter, je vais suspendre pour quelques instants la séance afin de l'accompagner.

La séance est suspendue à 11 heures; elle est reprise à 11 h 5.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : J'ai l'honneur de donner la parole pour la première fois au nouveau représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Solari.

M. SOLARI (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée, au nom de la délégation argentine, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence à ce stade très important de ses travaux. Je tiens à vous adresser mes vœux de succès dans l'accomplissement de vos tâches et vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans tout ce que vous entreprendrez pour relancer cette instance.

C'est pour moi un honneur tout particulier que d'intervenir pour la première fois devant cette instance multilatérale de désarmement. Je saisis cette occasion pour remercier les membres des chaleureuses paroles de bienvenue qu'ils m'ont adressées au moment où j'ai pris mes fonctions de chef de la délégation argentine.

La République argentine partage pleinement les objectifs de l'immense majorité des membres de la communauté internationale en matière de non-prolifération nucléaire, qu'il s'agisse de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires ou de mettre à la portée de tous les pays les avantages découlant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Par notre action, nous nous efforçons de promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes

de destruction massive, car nous sommes persuadés que ces dernières mettent véritablement en péril la survie de toute la planète.

Dans le cadre des mesures prises à cette fin s'inscrivent notamment l'adhésion de l'Argentine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la conclusion du Traité de Tlatelolco, ainsi que le consensus intervenu à la Conférence d'examen du TNP. Il y a lieu de signaler aussi toute l'utilité des travaux qu'accomplit le Groupe spécial des États parties à la Convention sur les armes biologiques et qui revêtent une importance particulière pour la mise en place d'un régime de vérification, appelé à renforcer la Convention en question. Nous notons avec une satisfaction particulière que tous les pays d'Amérique du Sud ont ratifié la Convention sur les armes chimiques, ce qui constitue un progrès sensible dans la voie de l'universalisation de cet instrument.

L'attachement de l'Argentine à la cause de la non-prolifération des armes de destruction massive est l'expression de sa conviction qu'une politique claire, cohérente et résolue en la matière contribuerait à un renforcement de la sécurité du monde entier et des différentes régions qui le composent, en particulier, en même temps qu'elle multiplierait les possibilités de croissance et de développement du fait des ressources dégagées et des capacités libérées par ce biais, qui pourraient être consacrées à des activités pacifiques dans l'intérêt de tous les peuples.

L'Argentine et le Brésil étaient tombés d'accord pour affirmer que c'était là ce que nos deux pays devaient faire. En conséquence, nous avons ouvert nos installations nucléaires à l'inspection réciproque, par le truchement de l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, l'ABACC; nous avons élaboré au cours des dernières années une politique nucléaire commune et donné conjointement des assurances à la communauté internationale au sujet des fins exclusivement pacifiques de nos programmes nucléaires respectifs. Cela a créé, il va de soi, de multiples possibilités de coopération bilatérale en la matière.

Nous trouvons inquiétant le fait que certains pays ont entrepris d'acquérir et de mettre au point leurs propres armes nucléaires plutôt que de se joindre aux efforts déployés pour que les puissances nucléaires éliminent leurs arsenaux. Au fond, nous voulons parvenir à un monde meilleur et plus sûr dans lequel nous puissions tous assurer notre prospérité et notre développement. Il ne s'agit pas là d'une simple figure de rhétorique ou d'une notion altruiste, mais bien d'une nécessité pragmatique qui s'impose à nous tous.

Dans bien des parties du monde en développement, les tensions régionales sont une incitation constante à un accroissement des armements qui absorbe les ressources très limitées et si nécessaires au développement. Dans notre région, nous sommes parvenus à mettre en valeur des notions d'association, de convergence et de coopération. La force même de la démocratie représentative en Argentine et chez tous ses voisins, ainsi que le processus d'intégration en cours dans tous ces pays, a rendu cette évolution possible. Toujours dans notre région, nous avons créé des mécanismes pour promouvoir l'application des notions que je viens d'évoquer, nous sommes parvenus à interdire toutes les armes de destruction massive et nous avons enregistré des progrès significatifs sur le plan du renforcement de la confiance. La déclaration du Mercosur, adoptée de concert avec la Bolivie et le Chili et faisant de notre région une zone de paix, est réellement représentative de ce processus. Cet instrument, qui a été adopté à Ushuaia en 1998, a transformé

la région du Mercosur en une zone d'où toute possibilité de conflit armé a été écartée. En outre, il consacre l'attachement de tous les pays signataires à la non-prolifération, à l'élimination de certains types d'armes et à des valeurs et principes fondamentaux.

Nous disposons également de mécanismes de coordination et de consultation avec le Brésil et le Chili au sujet de questions précises de défense et de sécurité; nos forces armées participent à des manœuvres militaires conjointes avec celles de ces pays ainsi que du Paraguay et de l'Uruguay, cependant que les bateaux argentins sont réparés au Chili et au Brésil.

Le nouvel ordre de sécurité et de défense que nous instaurons dans la région du cône austral s'appuie sur des valeurs communes. Notre objectif est de nous protéger de tout ce qui menacerait les valeurs fondamentales dans lesquelles nous croyons et pour lesquelles nous luttons.

Nous vivons dans un monde où s'opèrent des bouleversements et où l'on accorde toujours plus d'importance à la manière d'aborder les questions de sécurité. À l'avenir, la sécurité de la planète sera tributaire d'une combinaison d'initiatives et de mesures régionales et mondiales pesées avec soin. C'est dire que le blocage des travaux de la Conférence du désarmement affectera en dernière analyse la réalisation des objectifs que sont la sécurité collective ainsi que le développement et la prospérité des pays et des peuples. Cela fait quatre ans que la Conférence n'a pas engagé de travaux de fond. Ces années d'inactivité ont mis en évidence la nécessité de déployer sur tous les plans des efforts politiques et diplomatiques plus énergiques pour parvenir à un accord qui ménagera à la Conférence la possibilité d'avancer dans la voie du désarmement multilatéral et de la limitation des armements.

La Conférence reste l'instance unique de négociation universelle sur le désarmement. Elle est aussi un lieu de dialogue et de transparence. Force est de reconnaître, cependant, que l'absence de programme de travail ne tient nullement à quelque manque de volonté chez les présidents successifs de la Conférence ou les délégations qui y sont représentées. L'Argentine considère que l'adoption d'un programme de travail fondé sur les propositions faites par les Ambassadeurs Dembri, Lint et Amorim recueillerait l'adhésion de la grande majorité des États membres et constituerait un excellent point de départ d'une reprise des travaux de la Conférence.

À cette fin et pour que la Conférence sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve et se mette au travail sur des questions de fond, nous devrions à tout le moins commencer par nous attaquer aux questions inscrites à l'ordre du jour qui ne sont pas controversées, en vue de créer des conditions plus propices à la recherche d'un accord généralement acceptable sur les questions qu'il reste à régler.

L'Argentine est de toute évidence favorable à un désarmement nucléaire général et complet. Son attachement à cet objectif est sans équivoque. Il y a diverses mesures pratiques qui pourraient être prises pour le réaliser, notamment la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sa ratification, pour qu'il puisse entrer en vigueur rapidement, ainsi que l'ouverture immédiate de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, qu'il s'agisse de conclure dans les cinq années à venir. Les résultats positifs de la dernière Conférence d'examen du TNP et la résolution concernant l'arrêt de la production de matières fissiles dont le projet a été approuvé par consensus à la Première Commission

de l'Assemblée générale sont autant de raisons de négocier rapidement une convention sur la question. À cet égard, nous devrions éviter de laisser un débat sur la teneur exacte du mandat à donner à un comité spécial sur le désarmement nucléaire retarder l'ouverture de négociations sur un tel traité.

En ce qui concerne encore les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, je veux évoquer celle de l'espace.

L'Argentine considère que les mesures de renforcement de la confiance sont l'une des pierres angulaires de la stabilité et de la sécurité dans ce milieu. Les problèmes y associés constituent sans aucun doute l'une des principales difficultés que devra surmonter la communauté internationale en ce siècle et ce millénaire qui commencent : la délégation argentine est disposée à appuyer toute proposition tendant à établir un organe ou un mécanisme subsidiaire chargé de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et doté d'un mandat susceptible de recueillir le consensus au sein de la Conférence du désarmement.

L'Argentine a aussi pour priorité de voir la Conférence du désarmement apporter une contribution à la question de la transparence dans le domaine des armements.

Notre pays a joué un rôle actif dans la promotion des mesures de renforcement de la confiance en général et plus particulièrement en ce qui concerne les armes classiques. En août 1993, l'Argentine a présenté au comité spécial chargé de cette question une proposition tendant à établir un registre international où seraient consignées des données attestant le respect des accords touchant les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques.

Dans le cadre de l'Organisation des États américains, l'OEA, l'Argentine a pris part à l'adoption de la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, qu'ont appuyée 19 pays lors de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale de l'OEA, qui s'est tenue au Guatemala en juin 1999. Cet instrument constitue une excellente mesure de renforcement de la confiance, puisqu'elle a pour but de parvenir à une plus grande transparence et plus de prévisibilité et de stabilité à l'échelon régional.

L'Argentine a la conviction qu'une plus grande transparence dans le domaine des armements - ce à quoi tend, par exemple, le registre des armes classiques de l'ONU - accroîtrait la confiance, favoriserait la stabilité et aiderait les États à faire preuve de retenue dans leurs politiques : l'un dans l'autre, une telle transparence coucourrait à un renforcement de la paix. En même temps, l'Argentine estime qu'il faut disposer de critères communs et efficaces en matière de contrôle des transferts internationaux d'armes et que des mesures de contrôle doivent être adoptées et appliquées par le plus grand nombre possible d'États.

Il convient de rappeler à cet égard que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la CEPALC, a été chargée de faire une étude comparative des budgets de la défense de l'Argentine et de la République sœur du Chili. Ce projet a pour objectif d'étudier et de proposer des méthodes uniques de calcul des dépenses consacrées à la défense par les deux pays et, par ce biais, de jeter les bases de méthodes applicables à tous les pays de la région. Ce travail revêt une grande importance sur le plan de la transparence et de la confiance entre l'Argentine et le Chili. Le document final devrait être terminé d'ici à la fin de mars 2001.

Les circonstances actuelles font que la Conférence du désarmement doit reprendre le débat sur la question de la transparence, afin de préparer le terrain à l'élaboration d'instruments internationaux qui obligeront tant les producteurs que les utilisateurs finals à faire preuve de retenue et d'un sens des responsabilités.

Les accumulations excessives d'armes classiques et en particulier d'armes de petit calibre sont une source d'inquiétude depuis quelques années en raison de leurs graves répercussions sur la sécurité des individus et du fait qu'elles freinent tout développement durable. L'Argentine dispose d'un système national informatisé de données sur les armes à feu et a procédé en 1993 à une nouvelle campagne d'enregistrement de toutes les armes détenues dans le pays. En 1994, il est devenu obligatoire pour tout détenteur d'armes de se faire délivrer un certificat dit "d'utilisation légitime" et une banque de données nationales a été créée. Pour l'Argentine, le problème des armes de petit calibre se présente sous trois aspects. Le premier en est le souci humanitaire des victimes et le fait que les enfants et les adolescents y ont facilement accès et peuvent s'en servir sans peine. Le deuxième est d'ordre économique, étant donné les ressources qui sont consacrées à l'achat de telles armes, au détriment de fins bien plus utiles de développement. Le troisième en est celui de la sécurité, en raison des incidences qu'a ce problème sur les plans régional et mondial.

Pour combattre cette tendance, il faut un contrôle international plus efficace de la production, du stockage et de la dissémination de ces armes. Dans cet esprit, nous appuyons la tenue, prévue pour juillet 2001, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura pour but de susciter un sentiment de responsabilité des États pour l'exportation, l'importation et le transfert d'armes de ce type. En outre, nous avons l'espoir que la dernière main sera bientôt mise à un protocole relatif aux armes à feu qui sera annexé à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en vertu duquel il sera créé un registre international centralisé de données sur la production et le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres dispositifs connexes.

Les divers efforts entrepris à l'échelle de notre continent ont placé ce dernier à l'avant-garde de la lutte internationale contre les accumulations d'armes de petit calibre et il serait sans doute utile que la Conférence du désarmement analyse les mesures déjà adoptées au niveau de notre région.

Le problème des mines antipersonnel est loin d'être réglé, mais, à tout le moins, la communauté internationale en a-t-elle pris conscience et adopté certaines mesures non négligeables - par là, j'entends surtout la Convention d'Ottawa qui interdit ces armes et prévoit des opérations de déminage humanitaire.

Par cette convention, la communauté internationale s'est dotée d'un instrument très important. La République argentine a déposé son instrument de ratification de la Convention en 1999. L'Argentine a décidé de rejoindre les pays qui œuvrent avec tant d'énergie à la réalisation de l'objectif considéré et de prendre part aux efforts de coopération au déminage et d'aide aux victimes, qui sont des aspects fondamentaux et complémentaires du problème. À cette fin, notre pays a mis en place un centre de formation au déminage humanitaire.

En ce qui concerne la procédure de la Conférence et en particulier son fonctionnement et l'organisation de ses travaux, la délégation argentine serait prête à accepter que soient mises en place toutes modalités qui, sans modifier le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les travaux de la Conférence, ménageraient à celle-ci la possibilité d'accomplir sa tâche et de créer un climat propice à des négociations futures. À cet égard, nous notons que tous les membres de la Conférence tiennent à ce que le Président intensifie ses consultations informelles, dans le but de faciliter le progrès de nos travaux.

Cela dit, il ne faut pas croire qu'il suffira de se consacrer à une analyse des méthodes de travail de la Conférence pour faire sortir cette dernière de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Le facteur déterminant du règlement de ce problème est, bien entendu, la volonté politique des États. Si cette volonté fait défaut ou est trop faible, la paralysie perdurera. Aucune modification du règlement intérieur ne pourra remplacer la volonté collective de dialoguer, de négocier et de faire qu'interviennent des solutions.

Pour notre part, nous sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir les acquis et avons l'espoir que le renforcement ultérieur du régime de non-prolifération contribuera aussi à faire avancer la cause du désarmement nucléaire. Nous sommes aussi décidés à faire de la Conférence du désarmement un instrument efficace axé sur la production de résultats concrets.

Bref, il est indispensable que cette Conférence commence à s'acquitter de sa tâche, qui consiste, comme nous le savons tous, à faire en sorte que le monde soit plus sûr et donc moins sujet à l'insécurité, de sorte que les ressources qui revêtent une importance fondamentale pour le développement et la prospérité des peuples cessent d'être gaspillées pour l'acquisition d'instruments de destruction. Ce sont là les buts et les aspirations de la délégation argentine, comme de toutes les autres délégations. Nous savons que c'est là une mission difficile et pourtant essentielle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Solari de cette première déclaration qu'il a faite à la Conférence et qui est de bon augure, ainsi que des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je lui réitère mes souhaits de bienvenue. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Ambassadeur Ian Soutar

M. SOUTAR (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous dire tout le plaisir que j'ai à vous voir présider les travaux de la Conférence. En effet, outre que des liens très étroits unissent nos gouvernements et nos deux pays membres du Commonwealth, j'ai pu apprécier toute l'expérience personnelle que vous apportez à l'accomplissement de vos tâches. Qu'il me soit aussi permis de saisir cette occasion pour accueillir parmi nous notre nouveau collègue, l'Ambassadeur d'Argentine.

J'ai demandé la parole pour tracer ce qu'attend le Royaume-Uni de la session de 2001 de la Conférence du désarmement. De l'avis de mon gouvernement, il importe que nous tirions parti de ce débat général pour mettre en lumière les questions prioritaires inscrites à notre ordre du jour avant d'entreprendre des travaux de fond. J'ai l'espoir que les autres délégations en feront de

même, de sorte que vous puissiez connaître les vues des membres de la Conférence en continuant vos consultations sur notre programme de travail.

Avant de passer aux perspectives qui se dessinent pour 2001, je voudrais évoquer ce qui s'est produit au cours de l'année 2000. Mon gouvernement estime qu'il est indispensable de ne pas perdre de vue les progrès concrets qui ont été faits l'an dernier sur le plan de la limitation des armements et du désarmement.

En mai, 158 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, réunis pour la sixième conférence d'examen du TNP, ont adopté par consensus un document final, alors même que, quelques semaines seulement avant l'ouverture de cette conférence, nombreux étaient les oiseaux de malheur qui en prédisaient l'échec et, partant, l'effondrement du régime de non-prolifération nucléaire. Je reconnais dans cette salle plusieurs représentants qui ont apporté un concours significatif au succès de cette conférence d'examen, comme vous l'avez fait vous-même, Monsieur le Président. Je tiens à les féliciter ainsi que leurs gouvernements de n'avoir pas perdu espoir.

Ici à Genève, 52 États parties à la Convention de 1972 sur les armes biologiques ont continué tout au long de l'année 2000 à affiner le texte d'un protocole qui servira à vérifier le respect des dispositions de cette convention. En ma qualité de collaborateur du Président du Groupe spécial, je peux témoigner personnellement de l'intensification des travaux au sein du Groupe pendant les derniers mois de l'année. À la fin de 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus une résolution dans laquelle elle demandait que la cinquième conférence d'examen de la Convention soit convoquée en décembre 2001. Le Royaume-Uni pense qu'il est possible et nécessaire de conclure les négociations sur le protocole avant cette date.

Toujours pendant l'année 2000, des préparatifs ont été entrepris en vue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La première réunion préparatoire a eu lieu en mars, puis l'Assemblée générale a confirmé, par une résolution, que la conférence aurait lieu à New York en juillet 2001, tandis qu'à la mi-janvier, lors de la deuxième réunion préparatoire, de nouveaux progrès concrets ont été enregistrés, les délégations intensifiant leurs consultations sur un programme d'action axé sur le règlement des problèmes posés par l'accumulation et la prolifération mondiales des armes légères et de petit calibre, qui sera soumis à l'adoption de la Conférence.

Enfin, il serait impossible de faire un tour d'horizon de l'année 2000 sans évoquer la convocation du Sommet du Millénaire qui s'est tenu en septembre dernier et la Déclaration adoptée à cette occasion, dans laquelle les États ont mis en lumière la nécessité de s'employer à l'élimination des armes de destruction massive, ou encore l'adoption ultérieure, par le Conseil de sécurité, d'une déclaration dans laquelle était soulignée l'importance critique que revêt le désarmement. C'est sur le fond de ces solides acquis que le Secrétaire général de l'ONU, dans le message qu'il a adressé à la Conférence à l'ouverture de la session de 2001, a appelé l'attention sur l'impossibilité dans laquelle se trouvait toujours la Conférence de parvenir à un consensus, d'entreprendre des travaux de fond et de tirer parti de toutes ses capacités. Cela dit, l'impuissance évidente de la Conférence à adopter d'un commun accord un programme de travail et

le sentiment de stagnation qui s'est dégagé de cette impuissance ne devrait pas nous faire oublier que la Conférence a en réalité enregistré des progrès importants en 2000 dans la voie de l'adoption d'un programme de travail. Le rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale, qui est le résultat officiel de ses délibérations, est un reflet imparfait de la situation. Ce rapport, qui ne fait que 38 paragraphes et 16 petites pages, rend mal compte des efforts déployés par les présidents successifs pour rapprocher les points de vue des délégations au sujet de la teneur du programme de travail et du rang de priorité à accorder aux différentes questions inscrites à ce programme.

Ces efforts ont eu pour point culminant les propositions touchant un programme de travail qui figuraient dans le document CD/1620, que nous appelons communément les propositions Amorim, non pas simplement pour aller plus vite, mais en raison du très réel respect que nous avons pour leur auteur. Les présidents successifs, d'abord le représentant de la Bulgarie et à présent celui du Canada, ont continué à s'efforcer de rapprocher les positions. De la sorte, la Conférence du désarmement, ce me semble, est aujourd'hui prête à entreprendre des travaux de fond et à réaffirmer ainsi son rôle traditionnel.

S'agissant des questions inscrites à notre ordre du jour, ce n'est un secret pour personne que la négociation d'un traité visant l'arrêt de production de matières fissiles reste la priorité du Gouvernement du Royaume-Uni. Un tel traité interdirait à l'échelle mondiale la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, interdiction qui serait, de plus, vérifiable et juridiquement contraignante. C'est là un pas qu'il est indispensable de franchir dans la voie du désarmement nucléaire. Avant toute interdiction complète, efficace et vérifiable des armes nucléaires, les États doivent avoir la certitude que de nouvelles matières fissiles de qualité militaire ne pourront plus être produites. La communauté internationale a réaffirmé maintes fois l'an dernier, que ce soit dans le document final de la Conférence d'examen du TNP ou dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'importance qu'il y avait à franchir ce pas. Ces deux instances ont invité la Conférence du désarmement à ouvrir immédiatement des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le Royaume-Uni est persuadé qu'il ne peut y avoir d'avancée dans la voie du désarmement nucléaire sans qu'il y ait progrès vers la conclusion d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Cela dit, il reconnaît que, pour certains pays, le désarmement nucléaire vu dans son ensemble reste la première priorité. Qu'il me soit permis de déclarer encore une fois que la délégation du Royaume-Uni est disposée à engager des discussions de fond sur cette question. Les membres de la Conférence se souviendront que, dans le document final de la Conférence d'examen du TNP, les États dotés d'armes nucléaires ont pris sans équivoque l'engagement d'opérer l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, tandis que les États parties ont appelé de leurs vœux la poursuite des travaux sur des mesures concrètes, notamment en matière de vérification. C'est là un sujet que pourrait aborder le Comité spécial proposé par M. Amorim. La délégation du Royaume-Uni serait tout à fait disposée à avancer d'autres idées à ce sujet.

D'autres délégations accordent un rang de priorité très élevé à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ma délégation ne pense pas, pour sa part, que cette question se prêterait dans les circonstances actuelles à des négociations. Cela dit, encore une fois,

nous sommes disposés à engager des discussions. J'invite instamment les délégations pour lesquelles il s'agit là d'un sujet d'inquiétude mais qui ont hésité jusqu'ici à accepter un programme de travail qui ne prévoirait pas précisément l'ouverture de négociations sur la question à songer qu'elles pourraient bien perdre l'occasion de procéder à un large débat à ce sujet au sein de la Conférence.

Il me paraît inutile à ce stade d'exposer de nouveau la position du Royaume-Uni sur les autres points de l'ordre du jour. Sa position est bien connue et j'ai l'espoir que, si un programme de travail est adopté, j'aurai la possibilité de détailler nos vues sur différentes questions. Ce que je veux aujourd'hui, M. le Président, c'est vous assurer, de même que la Conférence, que le Royaume-Uni est disposé à accepter un programme de travail fondé sur les propositions de M. Amorim. J'ai le vif espoir, comme je l'ai dit au début de mon intervention, que d'autres délégations entreprendront de faire elles aussi des déclarations d'intention, dans le but de vous ménager la possibilité d'intensifier et d'achever la série de consultations que vous avez commencée.

La délégation du Royaume-Uni est prête à se mettre au travail. Je veux inviter les autres délégations à nous suivre sur ce terrain.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Soutar de sa déclaration encourageante et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Draganov.

M. DRAGANOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter vivement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement à l'ouverture de la session de 2001 et vous dire toute la satisfaction que j'éprouve à vous voir à ce poste. Je veux saluer l'énergie, l'esprit créatif et la force d'imagination dont vous faites preuve dans les consultations toujours en cours, à certaines desquelles j'ai eu le privilège de prendre part à vos côtés. Je tiens à exprimer ma gratitude pour la coopération et la bonne volonté des délégations à mon égard au cours de cette période. Il est bien connu que les premiers moments de la session annuelle de la Conférence sont particulièrement difficiles, ce qui sera peut-être plus encore le cas cette année. Cependant, j'ai toutes les raisons de croire que, sous votre sage direction et grâce à votre détermination optimiste, la Conférence pourra aujourd'hui autant que jamais sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve et s'acquitter des responsabilités que lui a confiées la communauté internationale, en sa qualité d'instance unique pour la négociation de traités internationaux relatifs à la limitation des armements et au désarmement. À ce stade important, vous pourrez compter en toutes occasions sur la coopération et l'appui de ma délégation à l'accomplissement de vos tâches.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour accueillir chaleureusement les nouveaux collègues de l'Argentine, de l'Indonésie, de Sri Lanka et de l'Ukraine, venus travailler avec nous à la Conférence, et leur adresser tous mes vœux de succès, ainsi que pour faire mes adieux aux Ambassadeurs du Bangladesh, de l'Iraq, de Mongolie, de la République de Corée et de Sri Lanka qui nous quittent. Mes meilleurs vœux de bonne santé et de succès les accompagnent, ainsi que leurs familles. Je voudrais aussi saluer M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, et accueillir

tout particulièrement le nouveau Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Enrique Roman-Morey, que nous assurons aussi de notre appui et de notre coopération.

J'ai le plaisir de faire aujourd'hui une brève intervention sous la présidence d'un pays qui a apporté la preuve concrète que l'instauration d'un monde exempt de mines figure parmi ses toutes premières priorités. Je veux d'emblée affirmer de nouveau que la Bulgarie appuie fermement tous les efforts déployés, y compris dans le cadre de la Conférence du désarmement, pour parvenir à l'élimination complète des mines terrestres antipersonnel. Nous constatons avec satisfaction que, à la fin de l'année 2000, 107 pays avaient ratifié la Convention d'Ottawa et 57 autres avaient notifié leur consentement à être liés par le Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques. Nous sommes disposés à appuyer toutes les propositions axées sur l'universalisation de ces instruments internationaux.

J'ai déjà eu l'occasion d'informer la Conférence du désarmement que la Bulgarie, dans le droit fil de sa politique cohérente de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement, a ratifié en 1998 la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, connue sous le nom de Convention d'Ottawa, de même que le Protocole II modifié annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Dès après avoir signé la Convention d'Ottawa, la Bulgarie a déployé des efforts énergiques pour s'acquitter de ses engagements. C'est ainsi que, en 1999, le Gouvernement bulgare a adopté un programme national en vue de l'application de cette convention, dans lequel étaient détaillées toutes les opérations liées à l'enlèvement des champs de mines et à la destruction des stocks de mines antipersonnel. Un mécanisme national, à savoir le Groupe de travail interorganisations présidé par le Vice-Ministre de la défense, a été créé spécialement en vue de coordonner et de suivre la mise en œuvre de ce programme.

Au 31 octobre 1999, les 68 champs de mines situés sur le territoire bulgare avaient été enlevés, tandis que 13 926 mines antipersonnel du type PSM-1 avaient été détruites sur place. Au total, 13 364 acres (5 345,6 hectares) ont été déminés.

J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que, au 20 décembre 2000, c'est-à-dire deux ans avant le délai fixé à l'article 4 de la Convention d'Ottawa, 881 970 mines antipersonnel avaient été détruites et que la Bulgarie est devenue un pays absolument exempt de mines antipersonnel. En application de l'article 3 de la Convention, 4 000 mines antipersonnel ont été conservées à des fins de formation aux techniques de détection, d'enlèvement et de destruction des mines

.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Draganov de son intervention constructive et des paroles très aimables qu'il a eues à mon égard.

Comme chacun le sait, notre estimé collègue et ami, l'Ambassadeur de la République de Corée, Man-Soon Chang, quittera sous peu la Conférence. Je sais que l'admiration que m'inspirent la grâce, l'autorité et le tact avec lesquels il a représenté son pays et contribué à notre entreprise commune alors qu'il était en fonctions ici est largement partagée. Je crois exprimer le sentiment de tous en adressant à l'Ambassadeur Chang et à sa famille nos meilleurs vœux de succès et de bonheur. Je lui donne à présent la parole.

M. CHANG (République de Corée) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie vivement des paroles aimables que vous avez eues à mon égard. Comme c'est la première et sans doute la dernière fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter vivement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer du plein appui de ma délégation à l'accomplissement des tâches que vous menez inlassablement.

Nous tous ici présents savons fort bien que c'est une tâche des plus difficiles et décourageante que de faire prendre à la Conférence du désarmement un bon début dès les premières semaines de la session et tout particulièrement en 2001, à ce stade critique de nos travaux. Ce n'est pas par hasard que cette lourde responsabilité a été confiée au Canada et spécialement à un diplomate expérimenté de votre calibre, Monsieur le Président, qui avez toujours fait preuve de génie créatif et d'un précieux esprit d'animateur dans tant de domaines importants de la limitation des armements et du désarmement.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour faire mes adieux aux collègues qui se trouvent ici en ces lieux prestigieux, plutôt que pour exprimer la position de mon pays sur certaines questions du désarmement. Toutefois, je ne saurais perdre cette occasion de partager avec vous certaines de mes idées sur la situation qui prévaut actuellement à la Conférence du désarmement.

La République de Corée est devenue membre de cette auguste instance en 1996, alors que les négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avaient pratiquement abouti. Notre espoir et notre attente étaient alors immenses de voir la Conférence, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, multiplier à l'infini ses travaux pour faire avancer la cause mondiale de la non-prolifération, de la limitation des armements et du désarmement. Après quelques travaux menés au cours des premiers mois de 1998, alors que je venais d'arriver à Genève, l'évolution de la situation à la Conférence n'a guère répondu à notre attente, pour n'en pas dire plus. J'ai assisté, non pas à la multiplication à l'infini de ses travaux, mais à l'absence de toute activité. Cette instance de négociation a stagné dans son impuissance face aux forces de la realpolitik. La Conférence est restée assoupie malgré de nombreux appels à la reprise de ses travaux. Je ne me suis guère activé non plus, mais sans grand remords, car j'ai pu consacrer plus de temps et d'énergie à d'autres tâches.

Si l'inertie de la Conférence du désarmement signifiait que la sécurité et la paix dans le monde étaient à ce point assurées que nous ne devions plus nous en inquiéter, la communauté internationale pourrait nous pardonner ce triste état de chose. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas. Au contraire, il y a une longue liste de questions inscrites à l'ordre du jour dont il faudrait commencer l'examen sans plus attendre, d'autant plus au vu des succès remportés

l'an dernier à la Conférence d'examen du TNP. Hors de ces murs, des voix s'élèvent pour exprimer la crainte croissante de voir cet organe être marginalisé ou tomber dans l'oubli faute de retrouver son élan au plus vite. Je ne veux ni être un oiseau de mauvais augure, ni me laisser aller à un cynisme irresponsable. Bien au contraire, je tiens à souligner l'utilité et l'efficacité de négociations multilatérales en matière de désarmement, aussi ardues et laborieuses que soient les progrès dans cette voie.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos prédécesseurs, toute l'admiration que m'inspirent les efforts que vous avez tous déployés en vue de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouvait pour ce qui concerne son programme de travail et de faire avancer les choses, efforts qui ont abouti au document CD/1624. À ce stade, je partage entièrement l'avis que vous avez exprimé au moment de faire votre déclaration liminaire, à la séance plénière du 23 janvier, selon lequel la solution tracée dans le document CD/1624 - ou quelque solution analogue - demeurerait la meilleure possible.

Ce qui manque à présent, nous le savons tous, ce ne sont pas les moyens d'affiner la formulation du programme de travail, mais bien la volonté politique d'avancer alors que même que changent les conditions de sécurité qui, je l'admets, sont complexes et instables. Lorsque les temps sont difficiles, nous sommes tentés de défendre des positions très arrêtées. Toutefois, dès lors que nous nous retranchons dans ces positions, nous tombons aussitôt dans un cercle vicieux sans savoir comment en sortir. La Conférence du désarmement se trouve à présent à un tournant. La direction qu'elle doit prendre est claire : elle doit emprunter la voie dans laquelle elle ne peut que réussir, où le pragmatisme et le réalisme l'emportent sur le dogmatisme et l'extrémisme, où le fait d'avoir l'esprit souple ne revient pas à s'avouer vaincu ou à perdre la face. Venant d'une région où la guerre froide vient tout juste de céder la place au dégel, la délégation de la République de Corée a tout intérêt à voir progresser les travaux de la Conférence du désarmement, qui ont certainement d'importantes incidences pour la région considérée.

Le moment est venu de m'en aller, aussi fais-je mes adieux à tous les collègues auxquels il incombe de lutter pour que la Conférence engage des travaux de fond. Je crois, Monsieur le Président, qu'avec votre détermination et votre force, que cachent vos sourires désarmants, vous persisterez dans vos efforts patients afin que tous montent à bord pour courir devant le vent et traverser la houle, comme vous l'avez dit avec tant d'éloquence. Enfin, et ce n'est pas là mon moindre mot, je tiens à remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, le nouveau Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Enrique Roman-Morey, et tous les membres du secrétariat qui ont si bien servi la Conférence avec des ressources limitées.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie vivement l'Ambassadeur de la République de Corée pour sa déclaration et les paroles généreuses qu'il a eues à mon égard. Nous lui adressons ainsi qu'aux siens nos meilleurs vœux. L'orateur suivant, qui sera le dernier auquel je donnerai la parole avant de faire rapport sur mes consultations, est l'Ambassadeur du Panama, M. Béliz.

M. BÉLIZ (Panama) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier ainsi que les autres membres de la Conférence du désarmement, au nom du Président Moscoso et de son Gouvernement, de nous avoir invités à participer aux travaux de cette instance en tant qu'observateurs.

Mon pays accorde une grande importance à la Conférence du désarmement, à ses travaux et aux questions qui y sont traitées. Le travail que vous accomplissez ici en faveur du désarmement mondial, conçu comme une voie de la paix entre toutes les nations, nous intéresse de très près. Le Panama, qui est l'un des rares pays au monde à n'être pas doté d'une armée, ainsi que le dispose l'article 305 de sa Constitution, croit fermement au désarmement.

Le Panama est un pays éminemment pacifique du fait de la nature de ses habitants et de son rôle géographique de voie de commerce pour le monde entier. Il est signataire de presque tous les traités conclus dans le cadre de l'Organisation des États américains et de l'Organisation des Nations Unies, qui militent pour la paix, le développement économique sur tous les plans, la renonciation à tous types d'armes classiques et de destruction massive ainsi que le désarmement en général.

Le Panama est heureux d'avoir signé le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, communément appelé le Traité de Tlatelolco. Nous estimons que l'existence même d'armes de destruction massive constitue une violation flagrante du droit de tous les peuples à la coexistence pacifique ainsi qu'une menace à la sécurité régionale et mondiale. En conséquence, le Panama juge que des efforts collectifs doivent être faits pour juguler les problèmes épineux que posent ces armes et parvenir à la coopération dans un climat de paix et de démocratie dans le monde.

Enfin, nous souhaitons à tous les membres de la Conférence du désarmement de travailler avec fruit et succès pendant l'année 2001.

M. SEETHARAM (Inde) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole, Monsieur le Président, afin d'exprimer la vive et sincère reconnaissance de la délégation indienne pour les paroles de sympathie et de condoléance que vous avez prononcées au nom de la Conférence à l'occasion du séisme désastreux qui a frappé l'Inde. Le Gouvernement et le peuple indiens ne ménagent aucun effort pour faire face à une calamité naturelle qui est peut-être la plus grave qu'ait connue notre pays et qui a laissé dans son sillage tant de morts et de destructions. Je voudrais aussi remercier la communauté internationale pour son assistance spontanée, généreuse et opportune, qui a aidé l'Inde à faire face à ces événements très tragiques.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde pour son intervention. À moins qu'une autre délégation souhaite prendre la parole, je voudrais maintenant faire rapport sur les consultations que j'ai menées à ce jour. J'aborderai trois questions : Premièrement, comment avancer dans la recherche d'un programme de travail consensuel ? Deuxièmement, comment employer utilement le temps dont dispose la Conférence pendant que la recherche d'un tel programme continue ? Troisièmement, de quoi l'avenir sera-t-il fait ?

C'est sur un terrain difficile et mouvant, alors que sont en jeu les futurs éléments clefs de la sécurité mondiale et surtout l'évolution des positions, des doctrines et des arsenaux nucléaires, que nous cherchons à élaborer le texte d'un programme de travail de la Conférence du

désarmement dont le moindre mot puisse à la rigueur être accepté par chacun des 66 États membres de l'instance. Le consensus au sein de cette Conférence est une force puissante et précieuse en même temps qu'un objectif très ambitieux.

Les propositions avancées par M. Amorim, qui sont reprises, dans le document CD/1624, sont intéressantes mais encore insuffisantes. Nous sommes près du but, mais en matière de consensus il importe peu de rater de près ou de loin la cible, il faut l'atteindre et, force est de l'avouer, nous ne sommes toujours pas dans le mille.

En ma qualité de Président, avec le mandat qui m'a été donné et comme l'ont fait mes prédécesseurs, je suis évidemment tenu d'étudier toute modification du programme de travail ou de la déclaration du Président qui l'accompagne qui serait susceptible de conduire à un consensus. À cette fin, j'ai analysé dans un cadre informel les lacunes à combler dans le texte d'un programme de travail et je me suis donné beaucoup de mal pour expliciter tout l'éventail des positions des États et pour solliciter leçons et conseils auprès des délégations, en étudiant les possibilités qui s'offraient d'avancer encore, sinon dans l'élaboration d'un véritable consensus, à tout le moins dans l'affinement constructif des propositions figurant dans le document CD/1624 et prises pour base des travaux ultérieurs.

Cependant, nous nous trouvons face à quelques réalités incontournables. Premièrement, le succès dépend en dernière analyse de la volonté des membres. En cela, il est plus facile au Président de modifier des mots que d'infléchir des volontés. Mes prédécesseurs et moi-même avons tout essayé. Il appartient aux membres de décider si l'une ou l'autre solution les agréée.

Deuxièmement, les principaux acteurs qui ont entrepris de revoir leurs politiques concernant les questions qui nous occupent, comme les autres qui, bien entendu, en font de même, doivent évaluer les négociations multilatérales relatives à la limitation des armements et au désarmement, y compris le programme de travail de notre Conférence, dans un contexte de sécurité plus large, dans lequel entrent d'autres relations d'interdépendance. Nos travaux ici sont toujours tributaires de ces notions et de ce contexte primordiaux d'analyse et d'action en matière de sécurité. Quoique nous fassions, il est rare que les rôles soient inversés.

Je tiendrai la Conférence informée de l'évolution de la situation.

Quant à la question de savoir ce que la Conférence pourrait utilement entreprendre en attendant que la quête d'un programme de travail aboutisse, nul ne sera surpris d'apprendre, après toutes les difficultés que nous avons traversées, que la Conférence ne peut guère s'employer à quelque tâche utile en l'absence d'un programme de travail convenu.

De l'aveu général, le fait de se réunir sans autre but que de débattre de choses et d'autres, par exemple, n'ajouterait guère à l'autorité de cette instance. Cela risquerait même d'aller à l'encontre du but recherché, en particulier si un tel débat ne servait en définitive qu'à accentuer et à aggraver les divergences, ce qui serait presque certainement le cas si ce débat se résumait à la répétition des positions nationales bien connues sur la teneur du document CD/1624.

Bien entendu, il est un plan important sur lequel nous pouvons tirer pleinement parti de la Conférence malgré l'absence d'un programme de travail convenu. Cette instance est une plate-forme dont les États peuvent se servir pour échanger des données d'information et exercer des influences. Elle leur ménage des moyens de rencontre qui, s'ils sont bien exploités, sont réellement à même de modeler des modes de pensée et des analyses politiques.

En ce début de session de l'année 2001, cependant, de nombreux États se montrent hésitants et réticents. Entre autres, ils sont peu enclins à se contenter de répéter les avis exprimés depuis que la Conférence se trouve dans l'impasse (de peur, aussi, de compromettre les perspectives d'un déblocage). Plus encore, il me semble que les délégations ne veulent pas se résoudre à faire semblant de travailler. Les enjeux sont trop importants pour cela.

Au-delà de séances plénières officielles précieuses comme celle d'aujourd'hui, cependant, nous ne pouvons guère compter accomplir un travail utile. Les faits intervenus la semaine dernière ont été riches en enseignements sur les possibilités effectives d'enregistrer des progrès de fond dans le cadre de discussions informelles, ainsi que cela a été suggéré maintes fois. La proposition tendant à remplacer la première séance plénière de la semaine en cours par une réunion informelle a été immédiatement contrée par ceux qui, pour diverses raisons, ne sont pas disposés à engager la discussion sans que des négociations soient ouvertes ou à accepter que des consultations informelles soient tenues en l'absence d'un ordre du jour, alors que la quête d'un ordre du jour, cela va de soi, aurait pour effet de boucler la boucle et de nous ramener là où nous en sommes depuis des années, à chercher le consensus sur la teneur et l'équilibre de nos travaux. Bref, je ne vois guère comment nous puissions tenir des consultations informelles utiles dans l'immédiat.

De quoi l'avenir sera-t-il donc fait ? Il ne faut pas se leurrer : il viendra un moment où soit nous approuverons un programme fondé sur le document CD/1624 et engagerons les travaux si importants que celui-ci suppose, soit nous abandonnerons ce projet - à regret, bien entendu, étant donné tout le temps et les efforts que nous avons consacrés à son élaboration - et recommencerons à chercher un consensus sur la teneur, la répartition et le calendrier de nos travaux, qu'il s'agisse de tenir des débats, d'étudier les possibilités ou d'ouvrir des négociations.

Nonobstant nos angoisses et notre impatience, le moment n'est pas encore venu de prendre une telle décision. Il est vrai que les délégations ne sont pas encore toutes prêtes à accepter les propositions formulées dans le document CD/1624, non plus qu'elles sont déjà disposées à l'abandonner en tant, tout le moins, de "point de départ de nouvelles consultations, plus intenses".

Avec ces dures contraintes, je poursuivrai la recherche d'un consensus, aussi mal que s'y prêtent les circonstances, en partant du simple principe qu'il faut affiner les propositions contenues dans le document CD/1624. Dans ces conditions, la Conférence ne s'est pas encore acquittée de sa responsabilité fondamentale qui est de susciter et de maintenir des possibilités multilatérales tangibles pour les États qui cherchent à assurer leur sécurité par ce biais. Si les États constatent un jour qu'ils sont disposés à renoncer d'une manière ou d'une autre aux propositions contenues dans le document CD/1624, il faudra alors être sûr qu'il n'aura réellement

pas été possible de les améliorer, ce qui est loin d'être le cas, ainsi qu'il ressort clairement des déclarations faites par les États et de mes consultations. Je m'y emploierai autant que possible.

À ce stade, j'envisage de faire du document CD/1624 la base d'une session de la Conférence consacrée à une étude opportune et utile des solutions multilatérales qui puissent se substituer à un nouveau recours aux armements.

Alors que se poursuivra la recherche d'un consensus sur un programme de travail, nous tiendrons des séances plénières officielles en tant que de besoin - sans, je le souhaite, trop d'agitation ou de bruit au sujet de notre sort. J'ai néanmoins l'espoir, je le répète, que les États multiplieront les déclarations nationales utiles pendant les premières plénières, comme ils l'ont fait aujourd'hui.

En outre, nous ne devrions rien négliger pour trouver quelque travail utile que nous puissions accomplir en dépit de notre impuissance - laquelle risque bien de perdurer - à mettre un terme à ce long examen des propositions contenues dans le document CD/1624.

Il va de soi que, dans l'intervalle, les délégations restent libres de proposer à tout moment les solutions qui leur paraîtront être les meilleures et auxquelles nous ferons bon accueil. La Conférence aura toujours cette fonction-là, à savoir d'être une tribune pour ses membres.

La question du moment opportun, je le répète, est difficile pour moi et le sera autant pour mes successeurs, comme elle l'est pour nous tous. De fait, j'ai constaté que le choix du moment est une question délicate pour tous ceux qui font des suggestions quant à la voie à suivre. Par exemple, la suggestion faite par l'Allemagne et que nous avons acceptée la semaine dernière est manifestement empreinte de bon sens. La délégation allemande a estimé que, faute d'un accord sur le programme de travail, nous devrions en revenir à l'essentiel, c'est-à-dire à des consultations sur l'ordre du jour. Par où donc recommencer, si ce n'est pas par l'ordre du jour ?

Quand donc devrions-nous nous résoudre à cela ? De l'avis de l'Allemagne, il faut remettre cette décision afin que je puisse continuer mes consultations. Toutefois, lorsque j'aurai cédé la place à un autre président, les délégations seront toujours en position d'attente. De fait, il se peut que les circonstances ne se prêtent pas à une décision finale sur un programme de travail complet à long terme avant plusieurs mois.

Les autres suggestions faites quant à d'utiles travaux à entreprendre font problème de par leur nature et du point de vue du moment. Toute proposition tendant à entreprendre des travaux de fond - qu'il s'agisse de tenir des consultations informelles, de constituer des groupes d'étude composés d'experts ou de désigner des coordonnateurs spéciaux chargés d'élaborer des mandats, entre autres - est subordonnée à l'absence d'un ordre du jour efficace. Il serait chaque fois impossible de parvenir à un consensus précisément du fait des divergences qui opposent invariablement les délégations quant au rang de priorité à accorder aux différentes questions et à l'équilibre du tout et qui nous empêchent toujours de parvenir à un accord sur un programme de travail. L'obstacle est incontournable. Il faut le juguler.

(Le Président)

Je compte sur votre compréhension et votre appui continus alors que je m'emploierai à dégager une voie entre toutes ces difficultés épineuses de sorte que nous puissions retrouver un but de notre présence dans cette institution précieuse et reprendre d'utiles travaux au plus vite.

Je veux maintenant inviter les délégations à prendre une décision sur la demande de participation aux travaux de la Conférence à la présente session en tant qu'observateur, qui émane de l'Uruguay, sans l'examiner auparavant en réunion plénière informelle. Cette demande est reproduite dans le document CD/WP.516, dont les délégations ont été saisies.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter l'Uruguay à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur ? Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : À moins que d'autres délégations souhaitent prendre la parole à ce stade, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 8 février 2001, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 5.
